

Migrations externes

+10 726 pers.

En Wallonie, les flux migratoires avec l'étranger ont permis à la population d'accueillir 10 726 personnes en plus sur son territoire en 2023, soit +2,9 migrants pour 1 000 habitants

Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants (sans l'ajustement statistique)



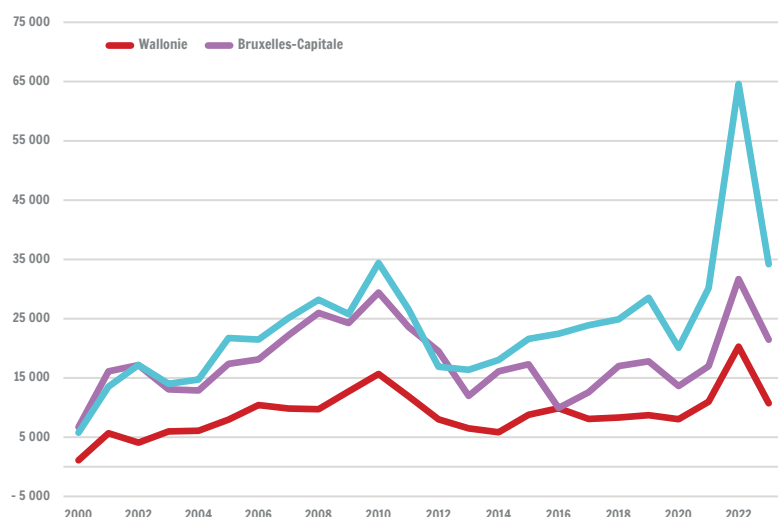
Sources : Demobel - Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

En 2020, avec l'épidémie de Covid-19 et la limitation des déplacements, la Wallonie a comptabilisé seulement 34 522 entrées en provenance de l'étranger et seulement 26 499 sorties. Inversement en 2022, avec la crise ukrainienne, un record historique a été atteint avec 52 403 entrées en provenance de l'étranger. L'année 2023 ne comptabilisait plus que 44 006 immigrations extérieures (dont 5 673 personnes réinscrites après avoir été rayées des registres et retrouvées ailleurs sur le territoire) contre 33 280 émigrations. Durant l'année 2022, 12 928 immigrations vers la Wallonie en provenance de l'étranger ont été effectuées par des ressortissants ukrainiens. En 2023, ils n'étaient plus que 2 417 à enregistrer une entrée sur notre territoire alors que 1 625 le quittaient. Suite au conflit armé dans leurs pays, ils ont pu recevoir un titre de séjour temporaire et être inscrits dans le Registre national comme faisant partie de la population officielle de la Belgique.

Traditionnellement, les immigrations internationales en Wallonie étaient issues en majorité de ressortissants des pays membres de l'UE. Alors qu'en 2022, avec la crise ukrainienne, ils ne représentaient plus que 47,0 % des immigrants, en 2023, 56,1 % des immigrations ont été effectuées par un ressortissant de l'UE. Parmi celles-ci, 19,8 % sont des Belges (retour au pays), 12,7 % de Français et 6,5 % de Roumains. La troisième nationalité étrangère en ordre d'importance est la nationalité ukrainienne suivie par la nationalité marocaine qui n'interviennent plus que pour respectivement 5,5 % et 4,3 % dans le total de l'immigration. Le nombre de réfugiés politiques peut être estimé dans les statistiques par les changements de registre qui comptabilisent essentiellement les dossiers de candidats qui aboutissent au statut de réfugié. Ceux-ci représentaient 7 255 personnes pour l'année 2023. Le statut de réfugié politique ne concerne pas les Ukrainiens qui ont reçu un statut de séjour temporaire.

Migrations externes

Solde des migrations externes (internationales) dans les régions (2000-2023) (sans l'ajustement statistique)



Après une forte hausse depuis 2000, en 2011, les soldes des migrations externes dans les trois régions s'étaient inscrits à la baisse suite notamment à des modifications dans la législation sur le regroupement familial, mais également par une reprise des émigrations qui avaient fortement fléchi en 2010. Le solde est reparti à la hausse en Flandre dès 2013, à Bruxelles à partir de 2016 alors qu'il n'augmentait que faiblement en Wallonie.

Après une année 2022 marquée par une très forte hausse des soldes dans les trois régions, due à l'accueil sur notre territoire des réfugiés ukrainiens, les soldes sont retombés en 2023 dans les trois régions mais restent supérieurs à leur niveau de 2019 avant la crise Covid-19.

Sources : Demobel - Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits (personnes qui ont été rayées alors qu'elles étaient encore présentes sur le territoire belge) et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire externe d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations externes et d'émigrations externes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Les ajustements statistiques sont constitués de la différence entre la population au 1^{er} janvier et au 31 décembre qui n'est pas justifiée par les mouvements de la population durant l'année (mouvement naturel ou mouvement migratoire).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente. Avant 2000, les entrées provenant des changements de registre n'étaient pas enregistrées (il faut attendre 2010 pour que les sorties des changements de registre beaucoup moins importantes soient comptabilisées).

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations>

LAFLEUR J.-M., MARFOUK A. (2017), Pourquoi l'immigration ?, Carrefour - Academia, Louvain-la-Neuve, 135 p.
<http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21>

Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2025